



Accusé à tort. Comment se défendre ?

Par **LaFourmis**, le **30/11/2008** à **12:40**

Bonjour,

Je souhaite votre avis sur cette situation.

Ce matin je stationne ma voiture sur le trottoir perpendiculairement à l'alignement de la rue et face au muret d'une maison.

Il s'agit d'un décrochement d'une vingtaine de mètres prévus pour le stationnement.

En revenant récupérer mon véhicule, je remarque un petit mot sur le pare-brise. Connaissant la réputation du propriétaire de la maison en face de laquelle je m'étais garé, j'ai pensé qu'il me demandait de me garer ailleurs qu'en face de chez lui.

Or celui-ci m'accuse d'avoir détérioré son mur en me garant. Et il me menace de porter plainte.

Bien évidemment je n'ai pas touché son mur et je dois dire que je n'ai pas remarqué s'il était déjà abimé avant que je ne stationne ma voiture.

Comme nous habitons dans le même périmètre, j'ai essayé de le rencontrer pour dissiper cette erreur mais il semble être absent

Dois-je prévenir mon assureur ? Ou une autre action auprès du commissariat de police ?

Merci de vos conseils